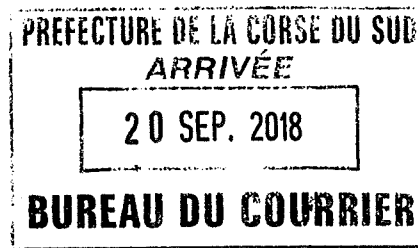




INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



Madame la Préfète  
Préfecture de la Corse-du-Sud  
Palais Lantivy  
Cours Napoléon  
20188 AJACCIO Cedex 9

Dossier suivi par : Amélia MARTINENGI  
Téléphone : 04.95.32.25.37  
Courriel : [INAO-CORSE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-CORSE@inao.gouv.fr)

**V/Réf** : Code de l'environnement

**Affaire suivie par** : Dora SUSINI

**N/Réf** : AM/EC/17092018

**Objet** : Installation classée pour la protection de l'environnement. Dossier de demande d'autorisation environnementale de la société ASCOR.

Biguglia, le 18 septembre 2018

Par courrier en date 8 août 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier, en version numérique, relatif à une demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation par la société ASCOR, d'un dépôt de bitume et d'une unité de mélange d'émulsions de bitume situés sur le territoire de la commune de PROPRIANO, lieu-dit « Quai l'Herminier ».

La commune de PROPRIANO est retenue dans l'aire géographique des :

- AOP "Vin de Corse" ou "Corse - Sartène" avec une délimitation parcellaire pour la production de raisins qui recouvre 494 hectares du territoire communal.
- AOP « Brocciu corse » / « Brocciu », « Miel de Corse – Mele di Corsica » et « Huile d'olive de Corse » / « Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica ».
- AOP « Coppa de Corse – Coppa di Corsica », « Lonzo de Corse » / « Lonzo de Corse – Lonzu » et « Jambon sec de Corse » / « Jambon sec de Corse – Prisuttu » pour la partie de la commune supérieure à 80 mètres d'altitude.
- IGP viticoles « Ile de Beauté » et « Méditerranée ».
- IGP « Clémentine de Corse » et « Pomelo de Corse ».

Le projet se situe sur le quai l'Herminier du port de commerce de PROPRIANO dans un secteur fortement anthropisé et sur un site déjà aménagé et viabilisé du domaine portuaire départemental de cette commune.

Aussi, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur la demande d'autorisation d'exploiter un dépôt de bitume et une unité de mélange d'émulsions de bitume situés sur la commune de PROPRIANO, dans la mesure où leur exploitation n'a d'incidence ni sur les espaces agricoles de la commune, ni sur les AOP et IGP concernées.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Délégué Territorial Sud-est  
**Emmanuel ESTOUR**